




Site Natura 2000 Côte de Granit Rose – Sept-Iles

Comité de pilotage du 13 mai 2016



Ordre du jour:

- Présentation du DOCOB
 - Proposition de validation du DOCOB
 - Disposition sur l'organisation relative à l'animation du DOCOB
 - Questions diverses
- 

Historique / déroulement de l'élaboration du DOCOB

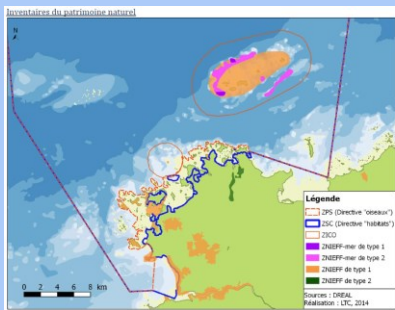
- DOCOB sur l'ancien périmètre validé le 27 octobre 2006 en COPIL
- Lannion-Trégor Communauté opérateur depuis 2007 - mise en œuvre des actions du DOCOB historique depuis 2008.
- Arrêté ministériel de désignation de la **Zone de Protection Spéciale** étendue en mer (directive oiseaux) : 31/10/2008 - Désignation UE Site d'Intérêt Communautaire étendu en mer (directive Habitats) : 22/12/09
- LTC désigné opérateur pour l'élaboration du DOCOB sur l'extension en mer du site : 19/01/12
- Démarrage de la mission d'élaboration du DOCOB sur l'extension marine : 04/11/13
 - Validation de l'état des lieux en COPIL le 6/11/2014
 - Constitution de 7 groupes de travail présidés par des élus des communes du site
 - Finalisation du diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle en janvier 2016 – intégration à l'état des lieux (après restitution en réunion du groupe de travail dédié le 23/02)
 - 13 mai 2016 : présentation du « nouveau » DOCOB complet



Tome I : Etat des lieux

- Présenté en COPIL le 06/11/14

Présentation générale du site



Carte 4 : Inventaires du patrimoine naturel

Mesure	Désignation	Superficie	Objetif	Description	Date de réalisation
ZNEFF	Tombant du Corf	11 ha	Mettre en évidence les sites abritant des espèces ou habitats remarquables.	Elles peuvent constituer une réserve écologique des espaces naturels et de manière en offrant de fortes potentialités biologiques.	
ZNEFF	Marais de la Grande	102 ha	Mettre en évidence les sites abritant des espèces ou habitats remarquables.	Elles peuvent alimenter les décisions émanant des personnalités jurées, telles que les projets d'aménagement.	01/05/2013
ZICO	Archipel des Sept-Îles	600 ha	Mettre en évidence des sites d'intérêt pour l'aifaune.	A l'origine des ZPS	

Tableau 3 : Inventaires du patrimoine naturel (ne sont mentionnés ici que les sites avec une emprise sur le DPMA)

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
TOME I : ETAT DES LIEUX
SITE « COTE DE GRANIT ROSE – SEPT-ÎLES »
SIC FR 5300009
ZPS FR 5310011

Document de travail 24/02/2016



40 fiches habitats « terrestres »

VEGETATION VIVACE DES HAUTS DE PLAGE DE GALETES

Nonkenyctum peploids Auct.
Cirithio maritimi-Crambeum maritimum (Géhu 1949) Géhu & Géhu-Franck 1959
Solanum maritimi-Sileneum montanae (Bioret 1989 prov.) Godeau & al. 1992
Agropyron pungens Géhu 1968

code Natura 2000 : 1220
code Natura 2000 décliné : 1220-1 et 1220-2
code CORINE Biotopes : 17.3

Répartition dans le site
Habitat réparti tout le long de la côte (Landerneau notamment) ainsi que sur des îlots (le Grand, Aganton, Loquet, le Pâle, Jaccou, Tangoy, Sept-Îles). La cartographie ne reflète pas l'étendue réelle de l'habitat dans le site. Il n'occupe souvent que des surfaces très restreintes et linéaires, impossibles à cartographier à l'échelle de l'inventaire.

Dynamique de la végétation
Habitat relativement stable (sauf en cas de détérioration de l'habitat, voir "atteintes").

Etat de conservation
Bon, mais il convient de prendre en compte la période d'inventaire de terrain (mai-juin), la surfréquentation estivale des groupements de hauts de plage conduit à leur dégradation qui se traduit souvent par la disparition de la végétation.

Ecologie
"végétation des hauts de plages de galets (ou de sable grossier)".
"le substrat est occasionnellement submergé par les vagues (grands marées)".
"les espèces caractéristiques sont nitrophiles, elles profitent des apports en sels minéraux libérés lors de la décomposition des lasses de mer".
"sècheresse du substrat".

Valeur écologique et biologique
Faible diversité floristique.

Menaaces potentielles
"vulnérabilité vis à vis de l'artificialisation et de la modification de la dynamique sédimentaire (érochements)".
"artificialisation des hauts de plage".
"nettoyage mécanique des plages".
"surfréquentation des hauts de plage".

Atteintes
"surfréquentation possible des hauts de plage".

Recommandations en matière de gestion
"non-intervention".
"surveiller la fréquentation des hauts de plage".
"surveiller les travaux d'aménagement du littoral".

24 fiches habitats « marins »

ROCHES ET BLOCS INFRALITTORAUX (FORETS DE LAMINAIRES)

Codes de l'habitat

EUR 28 : 1170
Cahiers d'habitats : 1170-S : La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
1170-A : La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)
EUNIS 2006 : A3.21 - Roches et blocs à Laminaires digitales
A3.22 - Forêts de laminaires mûres dominées A3.22 - Forêts de laminaires mûres dominées

Répartition dans le site

Caractéristiques stationnelles
Les zones infralittorales rocheuses de l'ensemble des mers froides et tempérées sont occupées par une forêt de grandes algues brunes désignées globalement sous le nom de « kelp ». Sur les côtes françaises, six espèces de laminaires occupent cet espace compris entre le D des cartes marines et environ -30 m. La forêt de Laminaires s'étend tant que l'énergie lumineuse reste supérieure à 1 % de l'énergie présente en surface. En certains secteurs très limpiques du golfe de Gascogne, les Laminaires descendent jusqu'à 40 m de profondeur. La frange supérieure de l'infralittoral découvre lors des basses mers de vives-eaux, c'est un espace de très forte turbulence qui peut limiter les Laminaires au bénéfice d'autres rouges.

17 fiches espèces « oiseaux »

FOU DE BASSAN – MORUS BASSANUS – A016

Statut de protection
Espèce protégée en France (arrêté modifié du 17/04/1981) et inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne

Description de l'espèce
Le Fou de Bassan est le plus grand des oiseaux de mer riches du paléarctique occidental. En vol, ses longues ailes effilées, son long cou, son bec en pignard ainsi que le blanc éblouissant de son plumage à l'exception des extrémités des rémiges primaires noires, le rendent impossible à confondre avec tout autre oiseau de notre avifaune. Une zone de peau nue au niveau du menton signe son couissage avec les Hélicons. La tête et le cou sont teintés de chamois jaunâtre et cela de manière plus intense chez le mâle adulte. A la fin de l'été, les zones jaunâtres s'éclaircissent et peuvent même viser au blanc. Le vol est puissant et direct avec des battements d'ailes suivis de plans.

Il n'est pas de dimorphisme sexuel. Le juvénile blanchit progressivement ou cours des 4 premières années. Chez l'adulte et l'immature, la mue intervient en continu de la fin de l'été à la fin de l'hiver.

C'est une espèce bruyante dont les râles caquetants s'étendent de jour comme de nuit sur les colonies. Longueur totale du corps : 87 à 100 cm. Poids : 2 à 3,6 kg. Envergure : 1,70m

Répartition géographique
Le Fou de Bassan se reproduit sur les rivages de l'Atlantique Nord. En France, l'île Rousic dans l'archipel des Sept-Îles (Côtes d'Armor) est toujours le seul lieu de reproduction en colonie avec 19 443 couples en 2013. La Bretagne marque donc la limite méridionale de l'aire de nidification de l'espèce. En dehors de la période de reproduction, les fous se dispersent dans tout l'Atlantique Nord et la Méditerranée. Ils s'équivalent alors toutes les côtes de France. Ces oiseaux sont principalement originaires des îles Britanniques.

Etat des populations
La population européenne estimée à 312 000 couples est concentrée au Royaume-Uni avec 230 000 couples alors que la population Est Atlantique est canadienne avec 78 000 couples. Le statut de conservation de l'espèce est jugé favorable en Europe. L'importance numérique de la colonie de Rousic classe la France au septième rang européen parmi les 45 colonies existantes.

La colonie française n'a cessé d'augmenter depuis son installation en 1939. De 30 nids en 1939, ils sont passés à près de 22 400 nids en 2011. Le contexte européen en matière de conservation : la population mondiale est passée de 55 000 couples en 14 colonies au début du XIXe siècle, à 390 000 couples en 45 colonies actuellement. L'explication de cette expansion résiderait dans l'arrêt des persécutions et prélèvements massifs, opérés autrefois sur les oiseaux et la protection de sites de reproduction. Un tel dynamisme sur l'ensemble de l'aire de répartition, y compris outre atlantique, signifie qu'il existe un réservoir d'oiseaux en attente de reproduction qui saisissent toutes les opportunités pour s'établir sur un territoire.

Présence sur le site
15943 couples ont été dénombrés en 2013 sur Rousic à partir d'un survol en hélicoptère le 3 juin 2013 puis un comptage par pontage informatique. La production en jeunes est un des facteurs qui influencent le dynamisme d'une population sur le moyen ou le long terme. Ce suivi a été relancé en 2013 à l'aide de l'outil de vidéosurveillance situé sur la cabane de Rousic. La production en jeune est faible (0.47) en 2013 : moins d'un

3 fiches espèces « faune »

PHOQUE GRIS – HALICHOERUS GRYPUS - 1364

Statut de protection
Directif Habitats-Faune-Flore : annexes II et V, Convention de Berne : annexe III, Espèce de mammifère marin protégée au niveau national en France (arr. 1er), Cotation IUCN : France : vulnérable

Description de l'espèce
La taille moyenne des mâles est de 2,50 m et le poids moyen de 240 kg ; celle des femelles est de 1,80 m et le poids moyen de 150 kg. Le nouveau né mesure de 0,70 m à 1 m et pèse environ 14-17 kg.

Coloration variable suivant les individus. Les mâles, généralement plus sombres que les femelles, sont gris foncé dessus avec des taches plus claires. Chez les femelles le contraste est inversé, elles sont gris ardoise sur le dos avec d'assez grandes taches noires. La zone ventrale est plus claire. Les mâles adultes, massifs, possèdent plusieurs griffes cutanées sur le cou souvent recouvertes de cicatrices.

Tête en forme de poire, profil de la tête et du museau rectiligne et plus fin chez les femelles, museau large et allongé légèrement convexe chez les mâles. Les taches de la tête caractérisent chaque individu et peuvent permettre une reconnaissance individuelle. Des confusions sont possibles entre le Phoque gris et le Phoque veau-marin, leurs aires de répartition se recouvrent largement. Les caractères permettant de distinguer ces deux espèces se situent essentiellement au niveau de la tête. Contrairement au Phoque veau-marin, le museau du Phoque gris est allongé, dépassant la mâchoire inférieure, de ligne droite (ombilic) ou légèrement convexe (mâle) ou de profil. D'autres critères peuvent cependant permettre l'identification de l'animal sur la terre ferme : la tête est ainsi dégauchée et très mobile chez le Phoque gris alors qu'elle est enclenchée et sans cou chez le Phoque veau-marin. Le Phoque gris est plus gros que le Phoque veau-marin.

Répartition géographique
Le Phoque gris habite exclusivement les eaux froides et tempérées de l'Atlantique Nord et de la Baltique. Il existe trois populations géographiquement distinctes mais qui ne forment pas de sous-espèces. La première occupe la côte orientale du Canada, entre la Nouvelle-Écosse et le Labrador. La seconde fréquente les côtes de la Grande-Bretagne, de la Norvège et de l'Irlande. La limite sud de l'aire de reproduction de l'espèce se situe sur les côtes françaises de la Bretagne (Sept-Îles et archipel de Molène-Ouessant), des individus erratiques pouvant être observés jusque sur les côtes de la péninsule Ibérique. Enfin, la dernière, isolée, se trouve en mer Baltique.

Présence sur le site
Reproduction : l'archipel des Sept-Îles est le site majeur en France métropolitaine pour la reproduction, avec un nombre croissant de naissances : 15 blanchons observés en 2009, 19 en 2010 et 22-23 en 2012, plus de 35 en 2013. Stationnement : Un maximum de 54 Phoques gris ont été dénombrés sur l'archipel des Sept-Îles en mars 2013 (on a pu observer jusqu'à une centaine d'individus en période de mue). En été, c'est entre 20 et 30 phoques qui rejoignent dans l'archipel. 3 à 25 individus sont également dénombrés sur les Trilago (maximum en mai et juillet). Des individus isolés peuvent être observés régulièrement dans certains secteurs de Trébrudan à Perros-Guirec.

Habitat
Les habitats fréquentés habituellement par le Phoque gris sont les côtes rocheuses bordées de falaises avec quelques petites plages. Mais les sites privilégiés comme lieux de reproduction se trouvent généralement dans les îles et îlots à quelque distance de la côte. L'espèce, plutôt côtière, est cependant plus marine que le Phoque veau-marin.

Reproduction
Les femelles atteignent la maturité sexuelle entre 3 et 5 ans, tandis que les mâles y parviennent vers 6-7 ans. La période de la reproduction et celle des naissances varient sensiblement suivant les populations et les régions. Les mâles-bas, qui ont leur terre, s'observent entre octobre et décembre aux Sept-Îles. Les femelles ont en moyenne un petit tous les deux ans.

28 « fiches activités »

CONCHYLICULTURE

Code(s) FD
200 : pêche, pisciculture, aquaculture

Chiffres clés
4 entreprises dans le périmètre Natura 2000, 30 ha de concessions au total
Production moules : 200 tonnes à l'année / Production huîtres : 300 tonnes à l'année ?

Description des pratiques
L'élevage des huîtres sur tables est pratiqué par deux entreprises : « Trégor Coquillages et Cristallés » (5 ha à Landrevelle), la « Ferme marine Palmpollaise » et « L'atelier de l'Huître » à Trébrudan (7 ha entre l'île Grande et la Trébois). Cette dernière exploite également une petite concession de palourdes.

L'élevage des huîtres en surélévation est pratiqué en poches sur des tables depuis la taille de jeunes naissains jusqu'au produit commercial. Les entreprises en cours d'élevage consistent à brasser les poches et à ajouter la densité en huîtres en fonction de leur croissance. La production d'huîtres est d'environ 300 tonnes à l'année, soit environ 3% de la production costarmoricaine.

Une entreprise mytilicole implantée sur 18 ha en pleine mer dans la baie de Lannion (Baie à Trédrez-Loqueumeau) exploite ses moules sur des longues lignes. Ces longues lignes (ou filières) sont constituées d'un gros cordage, fortement ancré à ses extrémités, maintenu en surface par des flotteurs. Ce cordage horizontal joue le rôle de poutre, sur laquelle sont installées des suspensions de 4m. Les suspensions portent les juvéniles de moules qui y resteront jusqu'à leur maturité. Ensuite, la collecte, le tri, le lavage et l'emballage des moules commerciales se font sur le chalut. Le producteur envisage de faire labelliser sa production.

L'opérateur assure un suivi des sites de production : réseau REMI (réseau de contrôle microbiologique) et REPHY (réseau de suivi de phytoplankton et des phytoprotocistes).

Structure de l'activité
L'activité conchylicole est légalement encadrée et représentée par le Comité National de la Conchyliculture (CNC), reconnu comme interprofession agricole en l'an 2000. Localement, la représentation de la profession est assurée par le Comité Régional Conchylicole (CRC) Bretagne Nord, sous coordination et supervision du CNC. Dans le schéma des structures des Côtes d'Armor, le site Natura 2000 fait partie du bassin de production « Baie de Lannion », qui s'étend de la limite départementale avec le Finistère jusqu'à la pointe de Louarnec.

Cadre réglementaire
Occupation du DPMA
L'occupation du domaine public maritime est encadrée par un régime d'autorisation, fixé par le décret n°83-228 du 22 mars 1983 consolidé au 11 novembre 2009 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines, et ses arrêtés d'application.

Schéma des structures

Diagnostic pêche professionnelle

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR300009
ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR5310011
CÔTE DE GRANIT ROSE – SEPT ÎLES

NATURA 2000


Logos
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère de la Mer, des Pêches, de l'Élevage Aquicole et de l'Industrie Pêchicole
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Rurales
Géoparc
Gis
Agence de l'eau Bretagne

Carte
SIC FR 5300009
ZPS FR 5310011

Diagramme
Axe X : MARS, MAI, JUILLET, OCTOBRE, DÉCEMBRE

Octobre 2015

Tome 2 : Objectifs et propositions d'actions

The slide features a solid light blue background. At the bottom, there are several decorative, wavy white lines that create a sense of movement and depth.

Les groupes de travail

- 7 groupes thématiques
- Elus référents mobilisés pour chaque groupe
- Interventions de structures membres du COFIL (Vivarmor, LPO, CRPMEM, AAMP, LTC,...)
- Rôle : définition des enjeux, formulation d'objectifs et de propositions d'actions

Groupe de travail	Elus référents	Réunions
Milieus terrestres	Gilbert Le Dauphin (Trégastel)	25/06/15 et 13/10/15
Faune	Annie Hamon et Jean Bain (Perros-Guirec)	16/06/15 et 13/10/15
Milieus marins intertidaux	Yvonne Ségura (Pleumeur-Bodou)	11/06/15 et 15/10/15
Milieus marins subtidaux	Odile Guérin (Trébeurden)	11/06/15 et 15/10/15
Communication-sensibilisation	Christian Méheust (Lannion)	26/11/15
Pêche professionnelle	Jean-Claude Lamandé (VP LTC)	23/02/16
Charte Natura 2000	Jean-Claude Lamandé (VP LTC)	18/04/16

Définitions et structure hiérarchique du DOCOB:

- **Enjeu** : Élément du patrimoine ou du fonctionnement (écologique ou humain) du site Natura 2000 pour lequel ce dernier a une responsabilité et que l'on doit préserver ou améliorer. C'est ce qui justifie l'existence du site Natura 2000.
- **Objectif à long terme (OLT)** : Etat souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour préserver l'enjeu. Dans la mesure du possible il doit traduire le résultat attendu et le niveau d'exigence fixés par l'organe de gouvernance.
- **Facteur d'influence** : éléments pouvant contraindre l'atteinte des OLT (pressions et menaces sur les enjeux) ou au contraire les favoriser (atouts).
- **Objectif de développement durable ou objectif opérationnel**: a pour but de corriger ou utiliser les facteurs d'influence pour arriver à un résultat visible à court terme.
- **Fiche-action** : Fiche décrivant les mesures opérationnelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable

Enjeux et objectifs à long terme:

- La hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site présentée dans le tome I du DOCOB a permis de distinguer les habitats et espèces justifiant la définition d'objectifs à long terme – Exemples:



Herbiers de Zostera marina

Enjeu TRES FORT

Amélioration de l'état de conservation des herbiers de zostères (et en particulier diminuer leur fragmentation par les mouillages)







Océanite tempête, Sterne pierregarin, Fulmar boréal, Puffin des Anglais, Fou de Bassan, Cormoran huppé, Eider à duvet, Huîtrier pie, Goéland brun, Goéland argenté, Goéland marin, Guillemot de Troïl, Pingouin torda, Macareux moine

Enjeu TRES FORT

Maintien du bon état de conservation des populations et des capacités d'accueil du site pour les oiseaux marins nicheurs

Les objectifs de développement durable

- Protéger et restaurer les habitats et les espèces terrestres d'intérêt communautaire par des actions de gestion (GT) 
- Veiller à la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (GA)
- Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation (CS) 
- Améliorer les connaissances par la réalisation d'études et de suivis (ES) 
- Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs (AD)
- Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire (GO) 

MODELE DE FICHE-ACTION

Objectif(s) à long terme	Priorité
Référence aux objectifs à long terme ciblés	☆☆☆ : Haute ☆☆ : Moyenne ☆ : Faible

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Liste non exhaustive des secteurs concernés, statut foncier des parcelles et mesures réglementaires associées... <i>NB : pour connaître la localisation des habitats cités, se référer au tome 1 du DOCOB</i>	Habitats et/ou espèces visés par l'action. Pour mieux connaître ces habitats/espèces, consulter les fiches descriptives de l'état des lieux du DOCOB.

Problématique
Bref rappel de la problématique et des enjeux.

Description de l'action
Descriptif et déclinaison en opérations de l'action.

Modalités de mise en œuvre
Chaque opération est ici numérotée. Le maître d'ouvrage pressenti est l'organisme qui semble aujourd'hui le plus approprié pour la mise en œuvre proposée.

A ce maître d'ouvrage seront associés différents partenaires scientifiques, techniques...
Certaines mesures sont chiffrées. Il s'agit alors d'estimations qui évolueront probablement en fonction du coût de certaines actions ne pourra être évalué précisément qu'au moment de leur mise en œuvre (n° De même, les organismes ou sources de financement sont mentionnés à titre indicatif, ce sont des exemples à solliciter.

Le document d'objectifs ne constitue, en aucun cas, un engagement des structures citées à réaliser ou financer les actions correspondantes.

Certaines actions sont issues du plan de gestion de la RNN des Sept-Iles. Pour connaître le détail de ces actions et les modalités de mise en œuvre, se référer au plan de gestion 2015-2024.

Certains coûts et sources de financement ne sont pas précisés, notamment dans le cas de mesures entrant dans les attributions de services de l'Etat, ou de mesures correspondant à des « bonnes pratiques »...

NB : La mention « Intégré à la mission d'animation du DOCOB » indique que le coût et le financement de l'action sont intégrés à la fiche action « Mise en œuvre du DOCOB ».

La mention « voir barèmes » renvoie aux barèmes fixés pour la région Bretagne dans l'arrêté préfectoral du 15 février 2012.

La mention « voir barèmes » renvoie aux barèmes fixés pour la région Bretagne dans l'arrêté préfectoral du 15 février 2012.

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter

Les 34 fiches-actions

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs doivent permettre de vérifier la bonne mise en œuvre des actions et d'évaluer leur efficacité.

- ✓ Indicateurs de réalisation : ex : nombre de contrats signés, surfaces entretenues, linéaire de clôtures installées pour la mise en défens d'un habitat sensible...
- ✓ Indicateurs de résultat (effet direct) ou d'impact (effet indirect) ex : Evolution du taux d'embroussaillage...

Fiches-actions complémentaires

Sont listées ici les actions qui participent à un même objectif opérationnel.

Références cahiers des charges / charte Natura 2000

Référence au(x) cahier(s) des charges pour les contrats Natura 2000 lié(s) à l'action et/ou à la charte Natura 2000. *N.B. : La liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre d'un contrat Natura 2000 est fixée par l'arrêté ministériel du 17 novembre 2008. Certaines actions sont éligibles à un financement par barème fixé par arrêté préfectoral régional. Les cahiers des charges sont précisés dans les annexes de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.*

Protéger et restaurer les habitats et les espèces terrestres d'intérêt communautaire par des actions de gestion (GT)

GT₁ - Restaurer et gérer les landes

GT₂ - Restaurer et gérer les végétations dunaires et de hauts de plage

GT₃ - Restaurer et gérer les végétations de falaises et de pelouses littorales

GT₄ - Restaurer et gérer les zones humides littorales et lagunes côtières

GT₅ – Restaurer et gérer les habitats forestiers

GT₆ – Lutter contre les espèces végétales invasives

GT₇ – Protéger et gérer les habitats d'espèces animales et végétales terrestres



Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire (GO)

GO1 – Lutter contre les espèces animales exogènes



http://www.pbase.com/crail_birder/image/128673134/original

Veiller à la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (GA)

GA1 - Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles

GA2 - Adapter les équipements portuaires sur les secteurs sensibles et promouvoir l'éconavigation

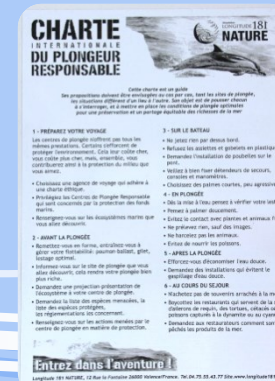
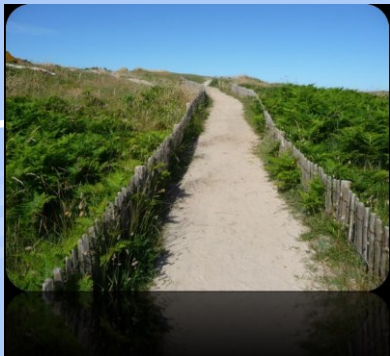
GA3 – Gérer les laisses de mer

GA4 – Promouvoir les pratiques durables auprès des usagers

GA5 – Veiller à la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et des espèces

GA6 – Accompagner les actions de lutte contre les pollutions marines

GA7 - Gérer les pratiques remettant en cause l'état de conservation des habitats et/ou des espèces



Améliorer les connaissances par la réalisation d'études et de suivis (ES)

ES₀ – Coordonner l'ensemble des études et suivis

ES₁ - Etudier et suivre les habitats et les espèces terrestres

ES₂ – Etudier et suivre les habitats marins

ES₃ – Etudier et suivre la population de Phoque gris et la fréquentation du site par les mammifères marins

ES₄ - Etudier et suivre l'avifaune

ES₅ - Etudier et suivre les interactions activités humaines / avifaune

ES₆ – Etudier et suivre les interactions activités humaines / espèces d'intérêt communautaire

ES₇ – Etudier et suivre les interactions entre les activités humaines et les habitats d'intérêt communautaire

ES₈ - Evaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire

ES₉ - Valoriser et développer les sciences participatives

ES₁₀ - Etudier et suivre les poissons amphihalins



Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation (CS)

CS₁ - Définir et mettre en œuvre un plan de communication global

CS₂ – Mettre en œuvre des actions de communication thématiques

CS₃ – Développer des actions de formation thématiques



Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs (AD)

AD0 - Mettre en œuvre le DOCOB

AD1 – Accompagner les collectivités

AD2 - Participer à la mise en œuvre des différentes politiques publiques sur le territoire

AD3 - Travailler en collaboration avec les gestionnaires d'espaces protégés

AD4 - Etudier la pertinence du périmètre du site au regard des enjeux de conservation à l'échelle locale et nationale

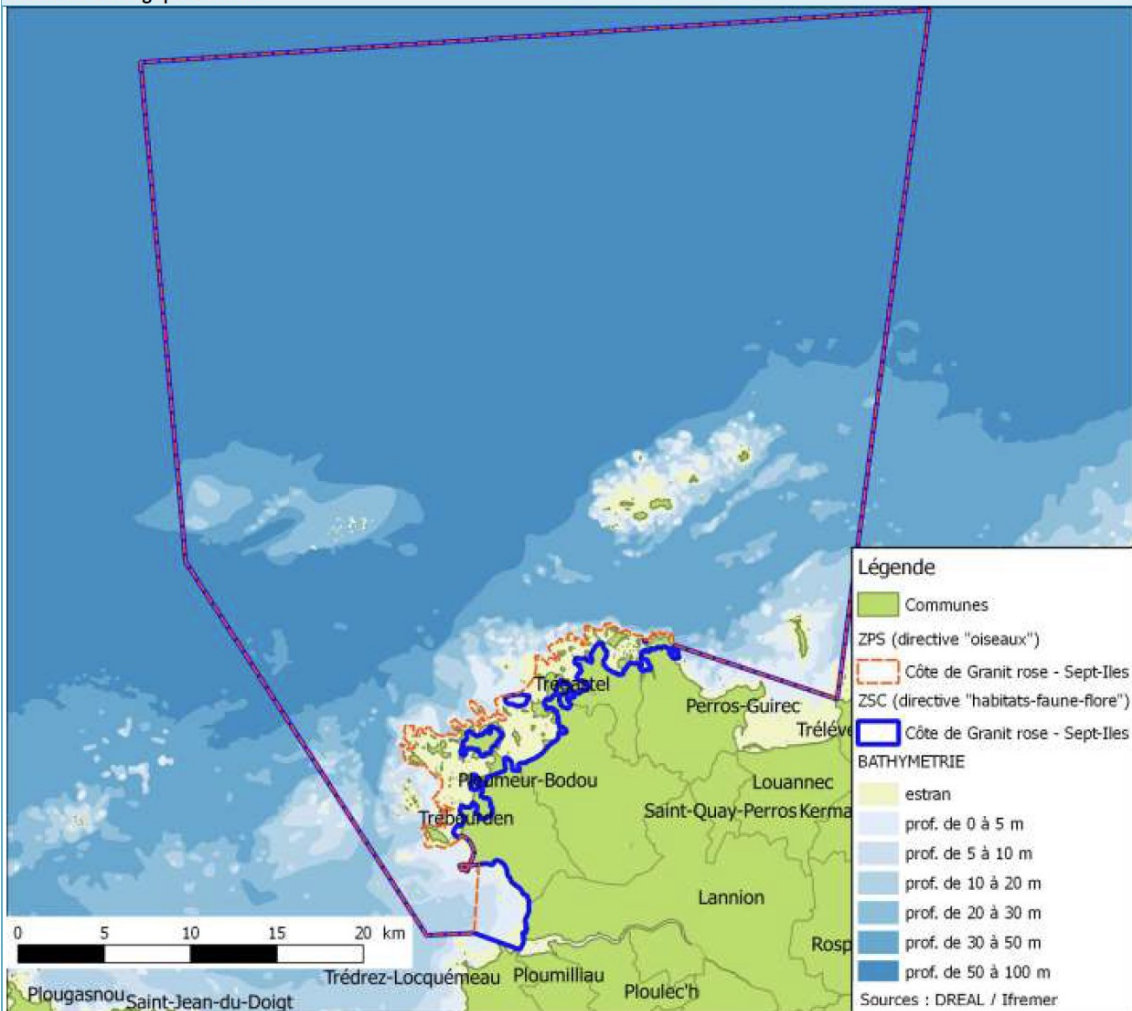


La charte Natura 2000

- Une Charte « générique » intégrée au DOCOB
- Des chartes rassemblant les recommandations et engagements spécifiques à une activité » seront à élaborer dans la phase d'animation avec certaines catégories d'utilisateurs – elles peuvent permettre la dispense d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

RAPPEL DE L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE ET DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Richesse écologique du site



Le site Natura 2000 « Côte de Granit rose – Sept-Iles » a été désigné au titre de la Directive « Habitats » et de la directive « oiseaux » en raison de la présence d'habitats et d'espèces remarquables :

Habitats :



Le littoral du site abrite une grande diversité d'habitats terrestres et de végétations halophiles. Les végétations de falaise et de landes littorales sont bien développées. Sont présents également les habitats dunaires et de haut de plage et les prés salés.

Les végétations vivaces des cordons de galets abritent le Chou marin, protégé au niveau national.



Des informations synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site

- Un rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation
- Une information sur quelques mesures réglementaires existantes

RAPPEL DE QUELQUES MESURES REGLEMENTAIRES S'APPLIQUANT SUR LE SITE

(liste non exhaustive)

Mesure	Réglementation	Sur le site Natura 2000 (se référer au tome I du DOCOB pour le détail)
Réserve naturelle	Existence d'un plan de gestion. Le débarquement sur les îles est interdit en tout temps (à l'exception de l'île aux Moines), ainsi que le prélèvement de galets, la cueillette de végétaux et le dérangement de toute espèce animale. La chasse est interdite dans un rayon d'un mille autour des laisses de basse-mer et la navigation est réglementée pour le transport de passagers. Réglementation pêche à pied sur l'estran : Autorisation à l'exception de l'estran des îles Rouzic et Malban (Outils précisés, Quantités = 5kg max/jour/pêcheur)	Archipel des Sept-Iles
Site classé	Tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect d'un site classé sont soumis à une réglementation stricte. La publicité et le camping sont interdits par exemple. Ils nécessitent une autorisation spéciale du préfet ou du ministre	Îles et îlots du Littoral, entre Trébeurden et l'île Grande (Pleumeur-Bodou),

RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS DE PORTEE GENERALE

NB : Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

RECOMMANDATIONS

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans le périmètre du site Natura 2000 et de la réglementation spécifique à son activité et les respecter,
- S'efforcer de respecter les recommandations contenues dans la charte,
- S'informer sur le Document d'Objectifs (Docob) du site Natura 2000 « Côte de Granit- Rose – Sept-Iles » (<http://cotedegrانيتrose-septiles.n2000.fr/>)
- Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'opérateur Natura 2000, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens,
- Prendre connaissance par une visite de terrain avec l'opérateur local Natura 2000 de l'inventaire des habitats d'intérêt communautaire, des espèces et des habitats d'espèces présents sur les espaces concernés par la charte.
- Prendre connaissance des sites sensibles (repositoires des phoques, zones d'alimentation, de nidification et de repos des oiseaux, gîtes à chauves-souris).
- Pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, faire appel à l'opérateur local, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens.
- Respecter les parkings, aires de stationnement, chemins et accès existants,
- Evacuer les dépôts d'ordures éventuellement existants sur les surfaces engagées et nettoyer les lieux.
- Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé,
- Informer et sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques et à la réglementation,
- Informer l'opérateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle, afin de rechercher rapidement et collectivement les moyens d'y remédier.
- Signaler auprès de l'opérateur les travaux ou aménagements éventuels sur les espaces engagés dans la charte,
- Ne pas laisser les chiens errer en liberté sur les secteurs sensibles (pour éviter le dérangement en période de reproduction ou d'hivernage),
- Evacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (déchets verts, ...).

Les recommandations sont destinées à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site et à favoriser toute action en ce sens. Elles ne sont pas soumises aux contrôles.

Les engagements sont de l'ordre des bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées. Il peut s'agir d'engagements « à faire », aussi bien d'engagements « à ne pas faire ». Souscrits auprès des préfets, ils sont soumis à contrôles.

Des recommandations et engagements s'appliquant à l'ensemble du site

ENGAGEMENTS

Engagements du signataire

Accès aux autorités compétentes en charge du contrôle, aux experts scientifiques et à l'opérateur	<p>Le signataire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Laisser le libre accès de la propriété aux autorités compétentes en charge du contrôle des engagements, à l'opérateur Natura 2000 et aux experts scientifiques (désignés par le préfet ou l'opérateur) pour la réalisation d'inventaires, des suivis scientifiques et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, lorsqu'ils en feront la demande. <p>Points de contrôle : correspondance ; autorisation d'accès.</p>
Respect des engagements par des tiers	<p>Le signataire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les espaces concernés par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.✓ Informer les mandataires intervenant sur les espaces concernés par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements. <p>Point de contrôle : mandats compatibles avec la charte.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Ne donner son accord pour l'installation d'aménagements légers ou l'organisation ponctuelle d'une activité sur les espaces concernés par la charte que s'il a sollicité l'opérateur Natura 2000, qui pourra solliciter l'avis du COPIL. <p>Point de contrôle : correspondances du signataire et de l'opérateur.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Dans le cas d'associations ou entreprises signataires, informer les adhérents et/ou clients pratiquant une activité sur les espaces concernés par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.

△ Réglementation
« Evaluation d'incidences »

RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX OU ESPECES

Des recommandations et engagements spécifiques à des grands types de milieux ou espèces

Après un échange avec l'opérateur qui m'a informé des enjeux et des espèces et milieux présents sur les surfaces sur lesquelles je m'engage dans le cadre de la présente charte,

- j'ai pris connaissance de recommandations relatives à ces espèces/milieux
- je m'engage à respecter l'ensemble des engagements relatifs aux espèces et/ou milieux présents sur les surfaces sur lesquelles je m'engage.

Recommandations et engagements relatifs aux espèces protégées du site

JE SUIS CONCERNE PAR LES MAMMIFERES MARINS

(Espèces : *Phoque gris*, *Marsouin commun*...)



Recommandations

- En cas de découverte d'un mammifère marin échoué, contacter, au plus vite, Océanopolis au 02 98 34 40 52 ou le réseau national échouages (7j/7) au 05 46 44 99 10 et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort.
- Contribuer à l'amélioration de la connaissance par la transmission des observations de mammifères marins ([réseau OBS-MAM](#))
- Naviguer à distance et ne pas chercher le contact avec les mammifères marins.

△ Réglementation espèces protégées

Engagements souscrits auprès du Préfet maritime de l'Atlantique

- ✓ Eviter le dérangement des Phoques gris et de leurs petits sur leurs reposoirs.
Points de contrôle : pas de mise à l'eau provoquée des phoques gris lorsqu'ils sont sur leur reposoir.
- ✓ Eviter le dérangement des mammifères marins en pleine eau.
Points de contrôle : dans le cas où des cétacés approchent le bateau, le navire suit une trajectoire parallèle à leur route, la vitesse est limitée à 5 nœuds et le navire ne change pas brutalement de direction ni de vitesse.

*Les **recommandations** sont destinées à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site et à favoriser toute action en ce sens. Elles ne sont pas soumises aux contrôles.*

*Les **engagements** sont de l'ordre des bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées. Il peut s'agir d'engagements « à faire », aussi bien d'engagements « à ne pas faire ». Souscrits auprès des préfets, ils sont soumis à contrôles.*


- Je m'engage auprès du Préfet Maritime de l'Atlantique à respecter les engagements ci-dessus.

Dispositifs d'évaluation et de suivi

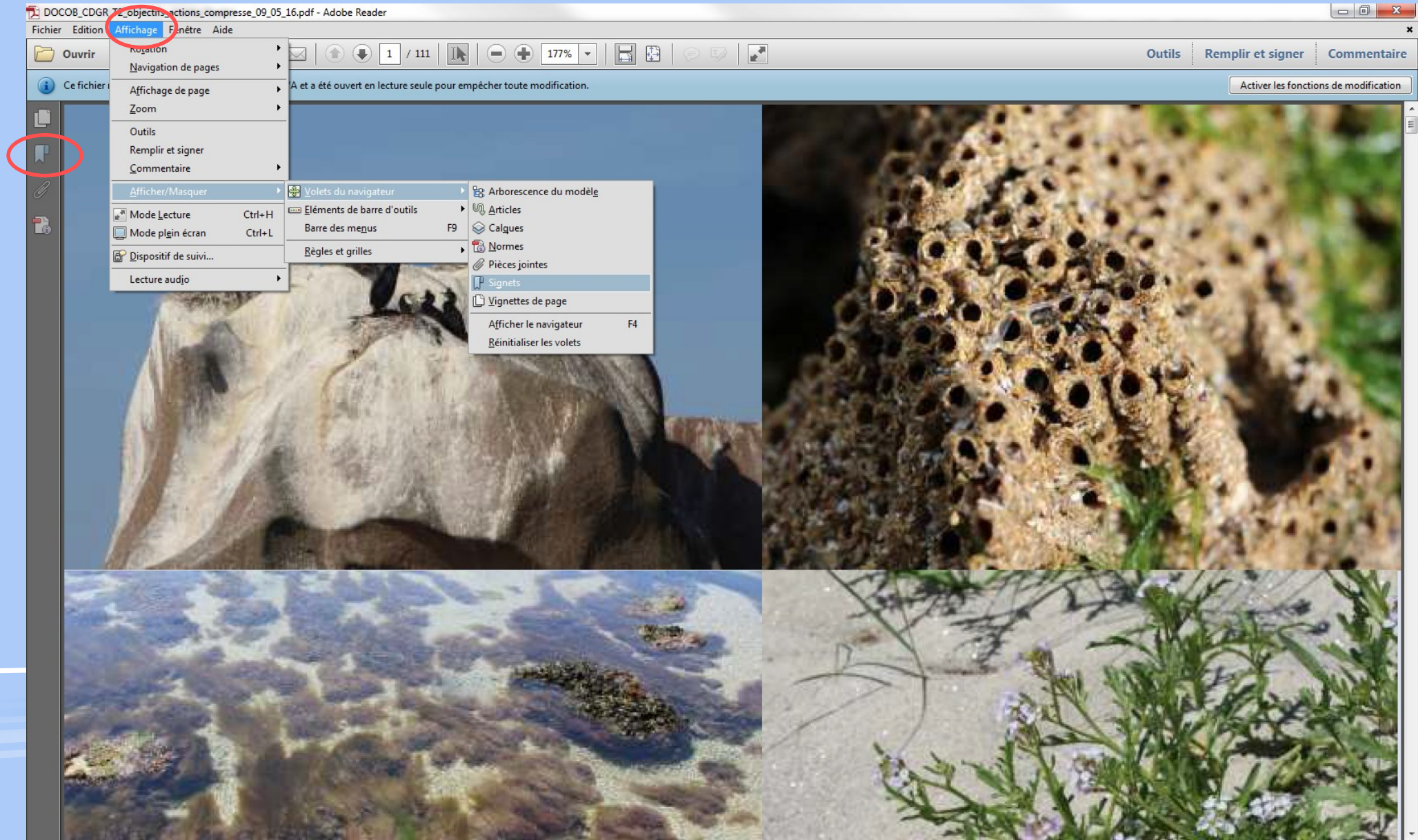
Trois types de suivis sont réalisés pendant la phase d'animation pour évaluer le DOCOB et les actions menées:

- Le **suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'IC** permet de s'assurer qu'ils retrouvent ou demeurent dans un état de conservation « favorable » (objectif général de la démarche Natura 2000).
 - Le **suivi de la mise en œuvre des différentes actions** permet de vérifier qu'elles sont correctement réalisées qu'elles permettent d'atteindre les objectifs et sous-objectifs de développement durables fixés pour le site.
 - Le **suivi et l'évaluation de la mise en œuvre globale du DOCOB** permet d'apprécier sa pertinence et être en mesure, si nécessaire, d'en faire évoluer le contenu.
-
- Le dispositif sera à compléter dans le cadre de l'élaboration du « tableau de bord » du site en phase d'animation

Dispositifs de financement

- Les contrats Natura 2000
 - Les autres sources de financement
- 

Format du document





Merci de votre attention

Service espaces naturels - Lannion-Trégor Communauté

<http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr/>

Stéphane Guiguen stephane.guiguen@lannion-tregor.com

Maiwenn Le Borgne maiwenn.leborgne@lannion-tregor.com



1, rue Monge - CS 10761 - 22307 LANNION Cedex | Tél/Pgz 02 96 05 09 00
1, straed Monge - CS 10761 - 22307 LANNUON Cedex | Fax/Faks 02 96 05 09 01

www.lannion-tregor.com